

28 septembre 2004

04.170

**Recommandation du groupe socialiste au Conseil d'Etat****Suppression des subsides pour les étudiant-e-s de la HEP**

L'abrogation du 11 août dernier de l'arrêté concernant l'octroi de subsides aux étudiant-e-s de la formation initiale du niveau secondaire de la HEP-BEJUNE de La Chaux-de-Fonds, les débats qui ont déjà eu lieu lors de la session de septembre au Grand Conseil, puis le refus du Conseil d'Etat de revenir sur sa décision signifiée dans la réponse aux étudiants de la PF2 de 1<sup>re</sup> année de la HEP-BEJUNE nous amènent à déposer une recommandation auprès du Conseil d'Etat.

Ce qui nous choque principalement dans cette affaire, c'est le changement des règles intervenu en quelque sorte après signature de contrat.

En effet, les étudiant-e-s neuchâtelois-e-s ayant choisi l'entrée à la HEP cette année 2004 l'ont fait sur la base des conditions établies par l'autorité cantonale elle-même. En toute bonne foi, ils et elles ont pris des dispositions leur permettant d'entreprendre la suite de leurs études dans des conditions établies. Nous pensons qu'ils et elles ne devaient pas soupçonner que le cadre établi ne serait ainsi modifié en leur défaveur.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de respecter les engagements déclarés et donc de renoncer à la décision d'abroger l'arrêté cité ci-devant pour la volée d'étudiant-e-s concerné-e-s.

Concernant les futures volées, nous souhaitons que le Conseil d'Etat et les services cantonaux concernés reconsidèrent la situation et présentent des informations plus claires aux étudiant-e-s.

**L'urgence est demandée.**

*Signataires:* P. Bonhôte, G.-A. Kohli, J.-P. Huguenin, Frédéric Cuche, M. Giovannini, A. Tissot Schulthess, B. Bois, A. Laurent, J.-C. Berger, M.-L. Meyer, M. Guillaume-Gentil-Henry, D. Schürch, C. Mermet, M.-C. Jeanprêtre Pittet, O. Duvoisin, C. Renevey, M. Perroset, C. Siegenthaler, M. Bise, A. Bovet, M. Debély, M. Juan, Pierrette Erard, R. Jeanneret et S. Vuilleumier.